

2. L'EXPRESSION D'UNE PENSÉE VISUELLE EN LANGUE DES SIGNES

Le chapitre précédent a abordé la question de la pensée visuelle selon des angles d'étude spécifiques et les conséquences pour la langue des signes ont été également mentionnées. Ce deuxième chapitre met en valeur la notion en question dans la littérature sur les langues signées. Nous développerons en détail ce qui est entrevu dans la notion et son utilisation dans la langue.

2.1. Le postulat d'une logique visuelle

2.1.1. La pensée visuelle selon Guitteny (2006)

Pierre Guitteny est un ILS expérimenté qui fait partie de la première génération d'interprètes professionnels ayant de surcroît contribué à l'élaboration du code éthique de la profession²¹. Nous avons choisi de consacrer un paragraphe à la conception de la pensée visuelle selon le travail qu'il a effectué dans sa thèse concernant le passif en LSF (2006) mais aussi en s'appuyant sur son mémoire de DFSSU (2004) qui s'est focalisé uniquement sur l'iconicité et la pensée visuelle. Son propos établit un parallèle entre pensée visuelle et qualité d'interprétation. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de consacrer une sous-partie au développement de son point de vue. L'implication entre ces deux notions est floue et demande à être interrogée.

Guitteny (2006) propose de redonner toute sa place à « l'image » souvent décriée dans la littérature scientifique pour la mettre à profit dans sa conception de la pensée visuelle en langue des signes. Elle est analysée sous le prisme de la figurabilité des langues signées en exploitant les études sur les dessins et les schémas. Il fonde majoritairement son propos sur l'apport du champ des neurosciences et de la psychologie cognitive. Son explication permet de révéler l'immense potentiel des structures de grande iconicité (par un procédé de transfert, le locuteur qui s'exprime s'efface pour laisser la place à un autre qu'il soit animé ou inanimé). Son analyse tend à s'affranchir de la pauvreté conceptuelle souvent associée à l'image. Que signifie alors pour lui le terme de « pensée visuelle » ?

D'une part, l'antagonisme habituel entre pensée visuelle/image et pensée verbale est repris pour démontrer son érosion dans le champ scientifique en particulier. En effet, les mots de la langue

²¹ Le code éthique est disponible à l'adresse suivante : www.afils.fr

atteignent leur limite lorsqu'il s'agit d'expliquer certains concepts. Passer par un support imagé donne alors une compréhension globale du concept en question :

« L'idée que le langage est le code par excellence, et que tout transite par lui par l'effet d'une inévitable verbalisation, est une idée fausse [...]. Il suffit de considérer des ouvrages de physique, de chimie, de mathématique, de technologie, pour constater qu'ils sont envahis par les schémas et les dessins. Imagine-t-on un traité de zoologie sans dessins ? On peut même douter qu'il soit possible de faire comprendre par le discours exclusivement, disons la structure chimique du DDT ou la double hélice de l'ADN. En fait, la notion d'hélice ne peut guère être communiquée que par un dessin ou un par un geste, et le mot hélice sert simplement à déclencher la représentation mentale de cette configuration. »²²

C'est grâce à l'image ou plutôt à une représentation imagée qu'il est possible de comprendre un concept scientifique aussi compliqué que l'ADN. Guitteny (2006) ajoute également qu'il est tout à fait possible de concevoir qu'un entendant à qui il serait demandé ce qu'est un escalier en colimaçon accompagnerait son explication par un mouvement co-verbal de la main pour étayer son discours. A un niveau de constitution et d'assimilation des connaissances, l'image joue un rôle primordial. Il est important de garder ce point en tête car il sera repris dans notre critique.

D'autre part, Guitteny (2006) présente le résultat de tests menés sur le fonctionnement cognitif pour démontrer qu'il y a deux structures de pensée possibles : « ceux qui pensent sur un mode visuel et ceux qui organisent leur pensée sur un mode prioritairement verbal » (Guitteny 2006 : 109). Une image complexe avec plusieurs éléments différents a été soumise aux participants de ces tests pour ensuite leur demander de ré-exprimer ce qu'ils avaient vu sur l'image d'après leur souvenir. Il ressort que certains se sont exprimés selon un mode visuel (localisation des éléments dans l'espace, les uns par rapports aux autres selon la taille, la couleur, etc.) et d'autre selon un mode verbal (description chronologique et narrative). Pour donner un exemple de ce qui pourrait se passer en langue des signes, Guitteny (2006) reprend celui proposé par Arnheim (1969) : « Il est maintenant 3h40. Quelle heure sera-t-il dans une demi-heure ? » Pierre peut procéder comme suit : une demi-heure équivaut à 30 minutes, il faut ajouter 30 à 40. Comme une heure comporte 60 minutes, les 10 minutes qui restent sont reportées sur l'heure qui suit et Pierre donne le résultat de 4h10. Paul lui visualise une horloge et voit qu'à 3h40, l'aiguille désignant les minutes est orientée obliquement à gauche de l'unité des 30 minutes. Il coupe le disque en deux et reporte la même orientation de l'aiguille, obliquement à droite et il arrive au résultat qui est 4h10. Guitteny (2006) conclut : Paul a pensé "visuellement". Il rappelle qu'en langue des signes, les deux méthodes sont possibles mais que la langue des signes « privilégiera les représentations pouvant plus facilement être placées dans l'espace de signation ». Pour donner plus de matière à ce qu'il appelle « pensée

²² Groupe μ (1992 : 52) cité par Guitteny (2006 : 108).

visuelle » en langue des signes, il poursuit page 127 : « Une pensée visuelle, dans son expression première, commencera par dresser un cadre, avant d'indiquer la ou les personnes concernées, puis les actions qu'elles effectuent (ou subissent). » Il y a donc un cheminement dans la pensée visuelle, un raisonnement qui s'organise de la manière suivante²³ (selon l'exemple de l'article 2 de la loi du 11 février 2012-102) :

- 1) « Planter le décor de l'environnement social
- 2) y faire figurer la personne dans un mouvement d'activité et de participation,
- 3) introduire entre elle et son environnement l'obstacle de la limitation et de la restriction
- 4) tirer la conséquence (flèche rebondissant sur l'obstacle) de la situation de handicap dans laquelle cette personne se trouve [...]
- 5) préciser ensuite que la situation n'est reconnue par la loi que si elle est reliée à l'altération d'une des fonctions [...] »

La pensée visuelle serait donc ordonnancée selon un schéma actanciel en partant de ce qui est perceptible dans un point de vue général pour aller ensuite vers le particulier en montrant les relations entre les actants. Langue des signes et schématisation ont donc des points communs²⁴:

« En effet, celle-ci est une langue visuelle ; elle montre (tout en nommant) ; elle utilise les trois dimensions de l'espace (plus le temps dans le discours) ; et elle montre plus facilement des relations entre les éléments dont il est question (d'où une plus grande facilité pour décrire ce qui peut être mis en relation, toutes les représentations spatiales...). La langue des signes use de représentations [...] Et une certaine maîtrise de cette forme de pensée est un atout important pour un interprète. »

Il va même plus loin en rapprochant également la langue des signes du scénario tel qu'il peut être utilisé dans les arts scéniques comme le cinéma :

« Le premier point de rapprochement entre scénario et langue des signes est le souci du visuel : le scénario doit être appréciable par une perception visuelle, il doit comprendre un nombre suffisant d'éléments pour former une image, comme la langue des signes est une langue visuelle, permettant de mettre sous les yeux de l'interlocuteur des suites d'images. » (Guitteny 2004 : 50)

Guitteny (2006 et 2004) en vient à la conclusion que la langue des signes peut être assimilée à une forme d'expression scénique et artistique comme dans les bandes dessinées ou les story-board des scénaristes de cinéma. C'est dans cette ressemblance entre ces deux domaines que la pensée visuelle en langue des signes est née. Il n'y a aucun doute de la part de cet auteur sur la réalité de cette pensée : les Sourds ont une cognition/pensée visuelle. La pensée visuelle se comprend donc en

23 L'analyse est de Philippe Legouis cité par Guitteny (2006 : 124). Se référer à la page citée pour le schéma illustrant l'exemple ainsi que le schéma réalisé par le dessinateur Sourd.

24 Guitteny (2004 : 46).

enveloppant très largement les concepts de dessins, schémas, images et scénarios. Toutefois, il note que l'approche de la langue des signes selon un mode d'écriture visuel d'un scénario comporte quelques limites. Cette limite est celle de la généralisation que nous avons abordé au chapitre un en présentant la pensée visuelle selon un procédé associatif. De cette façon : « En langue des signes, un certain nombre d'idées générales, de termes généraux, sont exprimés par la mention de deux ou trois termes de la catégorie visées. » Guitteny (2004 : 53). C'est ici que nous retrouvons les exemples donnés pour les catégories comme « bijoux », « produits laitiers », etc. ou en langue des signes, le locuteur devra dire successivement les signes lexicaux [COLLIER] et [BRACELET] par exemple pour mentionner cette catégorie. Il ne s'agit pas pour l'auteur d'une limite ou d'une pauvreté dans la langue il pose la question de l'envisager comme « une caractéristique de l'appréhension visuelle ».

La pensée visuelle se déploie à plusieurs niveaux d'analyse :

- celui de la différence entre signes standards et structures de grande iconicité envisagée selon la bifurcation des visées (Cuxac 2007). Selon lui, la langue des signes possède deux visées : une visée illustrative qui donne à voir dans le discours et une autre qui n'est pas illustrative²⁵.
- celui des transferts / prises de rôle envisagés selon le point de vue énonciatif.
- celle de l'iconicité inhérente à la langue des signes envisagée dans son déploiement dans l'espace et sa réception visuelle.

La pensée visuelle n'est donc pas un concept complètement homogène car il est impliqué à différents niveaux d'analyse linguistique de la LSF. Le point de vue classique sur la séparation entre deux modes de pensée (visuel *versus* verbal) ne s'avère pas aussi hermétique. Dans la mesure où la constitution d'image est ce qui caractérise fondamentalement la pensée, alors nous pouvons comprendre que les deux modèles interfèrent, comme dans l'exemple de l'hélice de l'ADN. Un point de vigilance doit être maintenu quant au rapprochement trop rapide entre la constitution des connaissances et les structures de la langue. La façon dont nous apprenons dans un contexte pédagogique et la façon dont nous communiquons grâce aux outils de la langue ne relèvent pas des mêmes capacités. Nous pouvons même aller plus loin et supposer qu'il n'y aurait pas à proprement dit de « pensée visuelle » pas plus que de « verbale » si l'on conçoit les mots de la langue comme faisant référence à des représentations construites par l'intellect. N'avons-nous pas une représentation mentale qui nous vient à l'esprit quand nous pensons au trajet à effectuer depuis son lieu d'habitation jusqu'à son lieu de travail ? N'avons-nous pas une représentation mentale qui se

25 Cf. § 2.2.1.

dessine en même temps que nous entendons ou voyons les explications données pour se rendre à la Citadelle de Lille²⁶?

Penser visuellement en langue des signes se confond donc majoritairement dans cette analyse avec l'iconicité offerte par la langue. Il est plausible que le raccourci opéré pour affirmer l'existence de cette pensée trouve son origine dans la confusion avec la modalité visuelle. De cette manière, pour parler de pensée visuelle en langue des signes, il faut avoir à l'esprit le niveau d'analyse où se positionner (sémantique, syntaxique, morphologique, énonciatif, pragmatique, etc.). Nous pouvons toutefois souligner, à la lumière du travail de Guitteny (2006), que l'image fait l'objet d'une construction et d'une élaboration mentale complexe. Son apparente ressemblance avec certaines données du réel n'enlève rien à son importance dans le processus de pensée ni à la foisonnante complexité de son analyse.

2.1.2. Retour sur l'iconicité

Nous avons remarqué dans la section précédente que dans le domaine de la langue des signes, la pensée visuelle se confond souvent avec l'iconicité. Cette confusion se retrouve dans le discours tenu par certains ILS et certains professeurs de LSF où les deux notions s'emmêlent. Il est courant d'entendre des conseils de cette sorte : « Il faut être plus visuel, il faut être plus iconique » où un terme est employé comme l'équivalent de l'autre. C'est pourquoi nous avons opté pour une présentation du lien entre langue des signes et iconicité. Tout d'abord, nous pouvons reprendre la thèse de Guitteny (2006 : 106) précisant que l'iconicité n'est pas une langue en soi : « L'iconicité n'est pas en elle-même une langue ; mais par contre elle est le matériau sur lequel s'appuie la langue des signes pour créer des figures et constructions selon la logique d'une pensée visuelle. ».

Christian Cuxac est l'un des premiers en France à s'être penché sur l'étude de la langue des signes selon un aspect linguistique dont les premiers travaux sont nés avec W. Stokoe (1960). Il dégage dans son article de 1993 trois grands ordres d'iconicité aux pages 48 à 51 :

- l'iconicité de premier ordre qui relève d'un niveau syntaxique (Virole 2009) dans lequel nous trouvons notamment les éléments linguistiques de spécificateurs de taille et de forme, de transferts situationnels, de transferts personnels
- l'iconicité de second ordre touche essentiellement le lexique. Le vocabulaire standard se construit grâce à la reprise physique d'éléments saillants perçus visuellement. Elle est

26 Les représentations seront certainement différentes si la personne ne connaît pas la Citadelle mais souhaite s'y rendre, si elle sait où elle se situe de manière approximative, si elle a oublié sa localisation et demande des informations, etc.

qualifiée par Cuxac (1993) de métonymique. Pour le signe lexical de [VOITURE]²⁷ en LSF, les mains se placent selon des paramètres qui permettent de reprendre la saillance des formes du réel retenue, à savoir les deux mains qui tiennent le volant.

- L'iconicité de troisième ordre se tourne vers une conception plus pragmatique de la construction de la référence (Virole 2009) et comporte des éléments comme le temps de l'énonciation ou encore l'assignation spatiale.

Ces trois ordres de l'iconicité nous montrent qu'elle est présente à tous les niveaux de la langue. Les langues signées détiennent un fort pouvoir de figurabilité. Le mouvement des mains et du corps porte la signification des items de la langue. Jusqu'à présent, nous avons envisagé la langue uniquement dans sa possibilité de dénomination des choses du monde (lexique). Cependant, une langue ne fonctionne pas uniquement avec le lexique. L'iconicité marque fortement le lexique puisqu'elle constitue l'origine motivée et non arbitraire du signe linguistique. Mais la théorie développée par Cuxac (1993 ; 2007) se décline selon une visée intentionnelle et illustrative où le corps se déploie pour devenir un marqueur grammatical. Pour expliquer davantage les notions de transfert situationnel et de transfert personnel, nous pouvons donner les définitions de l'auteur en question :

«- *Transferts situationnels*. Le locuteur vise à reproduire iconiquement dans l'espace situé devant lui des scènes en quelque sorte vues de loin et qui figurent généralement un déplacement spatial d'un actant du procès de l'énoncé par rapport à un locatif stable »

«-*Transferts personnels*. Ces structures reproduisent, en mettant en jeu tout le corps du locuteur, une ou plusieurs actions effectuées ou subies par un actant du procès de l'énoncé, humain ou animal le plus fréquemment. Le narrateur « devient » pour ainsi dire la personne dont il parle. » (Cuxac 1993 : 49-50)

L'iconicité est donc présente dans des structures « syntaxiques », visant à produire un énoncé. Devenir la personne qui s'exprime dans le discours, qui semble au cœur de l'analyse linguistique de Cuxac (1993) est une notion fondamentale pour l'interprétation, nous le verrons au chapitre quatre. Dans la théorie de l'iconicité selon Cuxac (1993), il convient de noter que l'étude de corpus qui corrobore son analyse se fonde essentiellement sur la production de discours narratifs. Le discours narratif est propice à la mise en scène des événements, à montrer que cela s'est passé « comme ça ». Ce type de discours est tout entier tourné vers l'intention de donner à voir que ce soit dans les langues vocales ou signées. Cependant, tous les discours ne sont pas narratifs (argumentatif, explicatif, descriptif sont autant de discours possibles). La question qui se pose alors est la suivante : comment passer de l'étude d'un type de discours en LSF à l'iconicité en tant que

27 Par convention du système d'écriture, les signes lexicaux sont notés en majuscule et entre crochets.

syntaxe et grammaire ? Et en revenant à la problématique qui nous intéresse, comment l'iconicité peut-elle être le socle conceptuel pour avancer l'idée d'une pensée visuelle ? Virole (2009 : 49) nous donne un élément de réponse :

« La nature iconique des signes gestuels, et son utilisation dans la cognition des personnes sourdes, attestent qu'il existe bien un niveau profond où la perception, l'action et le langage deviennent compatibles et utilisent un seul niveau de traitement. Ce niveau transforme le monde physique en un monde visuel interne. »

C'est ce lien de ressemblance entre la réalité physique d'une part et la linguistique d'autre part qui permet aux Sourds de créer « un monde visuel interne » que nous comprenons comme une pensée. Pour revenir brièvement aux limites sur la perception visuelle émises au chapitre un, les travaux autour de l'iconicité par Cuxac (1993 ; 2007) en tant que matériau linguistique et de Delaporte (2002) pour une approche anthropologique et culturelle contrebalancent l'impossible accès à l'abstraction par et dans la langue des signes. L'iconicité trouve sa place dans le système d'élaboration des concepts²⁸. Ainsi, Delaporte (2002 :329) écrit :

« En réalité, iconique n'est pas plus synonyme de concret qu'arbitraire n'équivaut à abstrait. D'innombrables signes au sens parfait abstrait procèdent par dérivation sémantique à partir de signes très concrets »

L'iconicité est un processus de sélection de traits saillants, représentatif de l'objet à nommer (la trompe est le trait saillant de l'éléphant). Ce processus de sélection est variable en fonction des cultures²⁹, c'est pourquoi la langue des signes n'est pas universelle. La LSF appartient à la famille des langues signées (tout comme l'ASL ou encore la DSL (Danish Sign Language). L'iconicité ne concerne pas exclusivement le lexique même si c'est dans ce domaine qu'elle est le plus souvent citée et employée. Ce n'est pas une pâle copie du réel « mais une mise à distance par le choix et l'organisation de ce qui est retenu » (Guitteny 2004 : 17). Le lien entre iconicité et pensée visuelle est maintenant un peu plus clair mais il demeure pour autant problématique. Dans la mesure où la langue des signes résulte de l'utilisation de deux canaux (la vision et le geste), ne pouvons-nous pas envisager l'iconicité comme une contrainte spécifique à sa modalité ? L'iconicité est-elle une fin en soi, à rechercher pour être au plus près de la finesse de la langue ? Le lien entre le signifiant et le signifié (selon les termes de Saussure 1964) peut ici être compris comme un lien découlant de la perception visuelle et non d'une visée ou intentionnalité particulière du locuteur.

28 Voir Bouvet (1997) pour une analyse complète des processus métaphoriques et métonymiques dans la création de signes.

29 Cf. Asprer (2002 : 43) cité par Guitteny (2004 : 17).

2.1.3. La motivation du signe linguistique

Le signe linguistique, tel que Saussure (1964 : 98-101³⁰) le caractérise, est marqué par une relation arbitraire entre le concept (signifié) et l'image acoustique (signifiant) : « Le lien unifiant le signifiant et le signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe linguistique est arbitraire. » Dans le cas spécifique de la langue des signes, cette définition doit être précisée. La langue est motivée : « il y a une relation non arbitraire entre les gestes produits et la signification des signes » (Risler 2011). Par *motivation*, il faut comprendre qu'il est possible de percevoir un lien entre ce qui est vu et ce à quoi il fait référence, par exemple pour le signe lexical [ELEPHANT], la main du signeur placée au niveau du nez puis se balançant d'avant en arrière est la trace perceptive d'un processus de sélection du réel (parmi toutes les caractéristiques de l'éléphant, celle de sa trompe s'est imposée) et de rétention d'un trait pertinent pour l'entité désignée.

Ainsi, le geste formé par la main s'articule selon cinq paramètres : la configuration des mains, l'orientation, l'expression du visage, l'emplacement et le mouvement qui renvoie à la manière de le produire, d'un point de vue phonétique. Les paramètres du geste concourent à l'articulation correcte de celui-ci, ils n'ont pas de sens en eux-mêmes. Le geste est le matériau qui porte et renvoie à une signification. Cependant, la main n'est pas la seule à être soumise à différentes articulations comme le montrent les paramètres qui renvoient au corps et à l'espace. La différence entre « geste » et « signe » est importante pour notre propos. La citation ci-dessous permet de conclure simplement le propos :

« La motivation des signes lexicaux repose donc sur le fait que les mains et le corps permettent de tracer spatialement une saillance formelle, comportementale ou relationnelle qui sera retenue pour évoquer un concept » (Risler, 2011).

Si, comme le note Risler (2013) en s'appuyant sur Wilcox (2004), « la ressemblance entre la forme linguistique et l'événement n'est pas intentionnelle mais intrinsèquement liée à la modalité gestuelle des langues signées », nous pouvons nous demander si l'existence de ce qui est couramment appelé *pensée visuelle* ne serait pas plutôt liée à ce matériau visio-spatial. Elle serait donc inhérente au fonctionnement même de la langue. En expliquant que l'iconicité n'est pas un but à rechercher dans la langue mais LA langue en elle-même en tant qu'origine première, alors la pensée visuelle n'est pas une compétence supplémentaire à acquérir. Celui qui ne serait pas visuel dans son expression langagière ne maîtriserait pas cette langue.

30 Citation se trouve sur le site internet de l'académie de Grenoble, rubrique philosophie écrite par Longeart, M. en lien dans la bibliographie.

Après avoir fait le point sur ce qui était entendu par « pensée visuelle » pour la langue des signes, nous concluons que ce qui a été érigé au rang de pensée se confond avec les structures mêmes de la langue. L'iconicité de la langue provient surtout du fait qu'elle est perçue par les yeux, et qu'elle est de fait mise en avant. Utiliser les formes iconiques pour être encore plus visuel et les réinvestir dans un processus artistique ou humoristique, est un autre processus. Pour comprendre les différentes relations tissées dans le discours, il est possible d'établir un schéma décomposant les énoncés pour comprendre comment ils sont construits. Cependant, analyser la langue et concevoir la langue comme un schéma (comme dans l'exemple de l'article de loi), c'est oublier que la langue des signes peut supporter toutes les fonctions du langage et que la langue est une construction abstraite (Risler 2014).

2.2. Les contraintes de la modalités visio-gestuelle

Lors de l'apprentissage de la langue des signes, les cours sont bien souvent orientés selon un aspect, celui du jeu d'acteur où il faut faire comme si nous étions tour à tour, un animal, un humain, un objet. Adopter le point de vue de celui qui s'exprime et pouvoir porter toute la précision corporelle dans les mouvements et dans la finesse des expressions du visage est bien souvent perçu comme le signe d'un haut niveau de maîtrise de la langue. Il y a donc un impact direct de cette représentation autour de la langue pour l'ILS dont le métier porte justement sur la maîtrise parfaite de ses langues de travail. Nous allons dans les deux sections suivantes aborder la question de la visée illustrative et voir les conséquences de ces choix sur l'interprétation pour ensuite aborder la prise de rôle non plus comme un choix possible mais comme un élément syntaxique indispensable pour s'exprimer en LSF. Ensuite, nous verrons que c'est à partir de l'inscription des entités linguistiques dans l'espace découlent les structures syntaxiques de la langue.

2.2.1. La scénarisation du discours

Les structures de grande iconicité (SGI) développées en premier lieu par Cuxac (1993 et 2007) puis repris par Sallandre (2001) sont le reflet linguistique d'un phénomène particulier en langue des signes, la visée illustrative. Les transferts ont besoin de la contribution de différents paramètres corporels (implication du buste, rotation des épaules, orientation du regard, expression du visage) pour enclencher la visée illustrative. Contrairement aux langues vocales qui ne montrent pas (selon Sallandre 2001) - sauf cas exceptionnel - pour renforcer un énoncé comme « une voiture grande comme ça », la LSF a à sa disposition deux voies représentationnelles pour reconstruire les expériences vécues : *dire en montrant* et *dire sans montrer*. La langue est caractérisée par un va et vient entre ces deux dimensions. Pour plus de clarté dans le développement de ces concepts, citons

Cuxac (2007 : 10)³¹:

« Ces éléments que j'ai appelés structures de « grande iconicité » peuvent être considérés comme des traces résultant de la mise en jeu intentionnelle d'une visée illustrative. Je les ai regroupés fonctionnellement en opérations dites de « transfert ». »

Dans son article, l'auteur met clairement en rapport l'iconicité comme étant une pensée visuelle :

« J'ai fait l'hypothèse que les structures de transfert qui relèvent de la visée de donner à voir ont partie liée à l'univers mental de l'imagerie (Paivio, 1986 ; Denis, 1989). Véritables mises en gestes d'une pensée visuelle, ces structures langagières illustratives sont une manière originale de penser le monde en « disant » des percepts visuels et valident l'hypothèse d'Arnheim (1969), selon laquelle les percepts sont d'authentiques concepts. » (Cuxac 2007 : 50).

Il semble donc évident que l'ILS doit devenir un penseur visuel pour être au plus près de l'essence même de la langue. Selon ces deux auteurs, la particularité d'une langue gestuelle est de pouvoir produire un énoncé sans passer par l'utilisation des signes standard de la langue. Ainsi, la portée non illustrative est caractérisée notamment par l'utilisation du lexique standard et partagée par la communauté linguistique mais aussi par l'utilisation de la dactylogogie. L'utilisation du transfert s'effectue par le locuteur qui

« [s'efface] de la situation d'énonciation, d'être et de montrer un autre en train d'accomplir une action. C'est là tout l'enjeu et la difficulté de ce type de transferts manifestés structurellement par des degrés d'iconicité variables, dans lesquels le locuteur oscille sans cesse entre le soi propre et le soi transféré. »³²

Dans cette perspective, adopter un transfert ou passer par le lexique est un choix intentionnel opéré par le locuteur, choix qui sera plus ou moins motivé en fonction de son propos. Les études que nous venons de citer ont essentiellement fondé leur théorie linguistique sur l'analyse du discours narratif. Il convient donc de se poser la question de l'implication des transferts dans d'autres types de discours. Est-elle aussi importante ? Un locuteur peut-il vraiment avoir l'intention de ne rien donner à voir dans la langue ? Cette question est essentielle pour l'ILS car il est amené à traduire n'importe quel type de discours. La difficulté pour l'ILS est qu'il doit transposer dans une autre langue cette intention. L'utilisation d'un transfert est-il réellement le résultat d'un choix opéré par le locuteur ? N'est-il pas plutôt imbriqué dans le fonctionnement même de la langue ?

2.2.2. La prise de rôle

Contrairement à ce que nous avons avancé dans le paragraphe précédent (Cuxac 1993), la

31 La pagination employée ici est celle donnée par l'article en ligne sur le site de Cairn. URL : www.cairn.info/revue-la-linguistique-2007-1-page-117.htm. [consulté le 29 juillet 2016].

32 Cf. Sallandre (2001 : 3). La pagination est celle de la version PDF, qui elle-même ne correspond pas à la version papier. [En ligne] URL: <http://aile.revues.org/1405>

prise de rôle (désormais PDR) se différencie du transfert (Risler 2011). Elle ne renvoie pas à un jeu théâtral dans lequel le signeur doit faire comme s'il « se mettait à la place de quelqu'un », dans une perspective d'imitation, pour exprimer un discours. C'est une notion linguistique qui participe à la construction grammaticale du discours. Elle marque des valeurs de temps, de lieu et de personne nécessaires à l'élaboration du sens d'une proposition. Une prise de rôle indique alors un ancrage temporel et référentiel de l'énoncé. Elle s'utilise dans le discours pour instaurer un point de référence qui peut porter sur soi (s'exprimer avec une valeur de première personne) ou bien porter sur quelqu'un d'autre (valeur de deuxième ou troisième personne). Si nous nous plaçons au niveau du geste, la PDR se manifeste par une implication du buste (tourné à gauche, à droite, en avant, avancée des épaules) et par une rupture de l'adresse du regard à l'interlocuteur. Il s'accompagne généralement d'un geste de désignation du corps par l'index nommé autopointage. Au niveau du signe, valeur linguistique attribuée au geste, la PDR renvoie à un point de vue, une position énonciative. (Risler à paraître)

Pour comprendre l'analyse de ce qu'est la PDR, il faut différencier le corps physique du locuteur et sa valeur référentielle (Risler 2011). L'autopointage est l'élément linguistique par lequel le signeur peut instaurer une référence personnelle. Ainsi, quand le locuteur veut faire référence à lui-même, il désigne son propre corps. Cependant, tout acte de désignation du corps du signeur ne signifie pas une référence à soi. En PDR, le locuteur peut référer à quelqu'un d'autre bien que l'autopointage désigne son corps. La référence ne renvoie donc plus au locuteur d'ici et maintenant, mais elle peut référer à un même locuteur à un autre moment ou encore à une autre personne. En fonction de l'événement qui est exprimé, l'énonciateur peut être différent du locuteur mais celui-ci sera lié à l'événement dont il est question. C'est à partir de la PDR que s'organisent les repérages temporels, personnels, spatiaux d'un discours quel qu'il soit. Une nouvelle PDR est introduite par un signe tronqué (autopointage ou signe lexical) et est accompagnée d'un mouvement du buste pour indiquer que le cadre déictique de l'événement va changer.

S'il n'est pas certain qu'il existe deux manières de dire comme a pu le définir Cuxac (2007), il s'avère que la notion de « transfert » et celle de « prise de rôle » ne renvoient pas à la même chose. Le transfert est intentionnel et pragmatique, la prise de rôle est linguistique et syntaxique. L'un influe sur l'autre et réciproquement. La prise de rôle se conçoit non plus comme une volonté de la part du locuteur mais comme un élément syntaxique essentiel au marquage verbal. Par contre, la prise de rôle peut être investie par un jeu de rôle, par une intention particulière et significative de montrer ce qui s'est réellement passé dans un événement. C'est dans ce jeu, à un niveau supralangagier superposé à la langue, que l'intentionnalité et la visée illustrative se déploieront (Risler 2014). Le fait d'imiter dans un discours en langue des signes ne relève pas d'un procédé linguistique

mais d'un procédé narratif qui se greffe aux unités de la langue. Si je veux exprimer une idée une langue des signes (par exemple que le bébé à un certain stade de son développement a beaucoup de mal à quitter ses parents, qu'il s'agrippe aux vêtements, qu'il pleure toutes les larmes de son corps dès qu'il se retrouve seul dans une pièce et qu'il faut le consoler en le bordant de gauche à droite) c'est parce que c'est MON intention, c'est ce que je veux vraiment dire. Je pourrais alors utiliser un procédé narratif qui sera perçu visuellement comme similaire à une imitation mais seulement parce que la langue des signes est indubitablement perçue par la vue. L'enjeu pour l'interprète est donc bien de faire la différence entre ces deux procédés pour être au plus près des propos de la personne qui s'exprime afin de la traduire fidèlement. Il doit repérer si son discours est plutôt explicatif, argumentatif, etc. et ensuite percevoir toutes les modulations de la langue possibles au niveau supralangagier. L'intonation est marquée en français notamment par la prosodie. En langue des signes, des éléments non manuels marqueront l'intonation : ouverture des yeux, haussement de sourcil, balancement de la tête, etc. En tant qu'élément syntaxique, la prise de rôle est toujours présente. Sans prise de rôle, le discours peut devenir agrammatical.

Après avoir abordé la question de la mise en scène discours (présupposé comme pensée visuelle en langue des signes), nous allons aborder une autre contrainte qui découle de la modalité visio-gestuelle, la spatialisation.

2.2.3. La spatialisation

Nous avons vu dans un premier temps en quoi la langue des signes était incarnée, le corps du signeur marque physiquement l'origine du point de vue porté sur l'événement qui est donné dans l'énoncé. Dans une langue à modalité visio-gestuelle, la localisation dans l'espace et la construction spatiale des relations syntaxiques sont des points grammaticaux absolument indispensables et inhérents à la langue. L'image souvent retenue est celle des mains comme seuls articulateurs de la langue. Cependant, comme l'a noté Risler (2011 : 6) : « la seule succession des signes ne suffit à composer la parole gestuelle. » Le regard, le mouvement du buste, de la tête, les expressions du visage sont autant de paramètres non manuels à prendre en compte pour une analyse précise. Tout ceci se construit dans un espace qui comporte des éléments lexicaux et syntaxiques. Le discours s'organise spatialement et l'inscription dans l'espace d'un élément (par le regard, des pointages) permet de construire des relations syntaxiques. En LSF, c'est la construction spatiale qui relie les arguments de la structure prédicative.

Au fur et à mesure que nous avançons pour expliquer si la pensée visuelle est bien à l'œuvre en langue des signes, une différence fondamentale doit être remarquée entre ce qui est vu et ce qui est construit. Si une différence a pu être établie entre geste et signe, une autre doit également apparaître

concernant la spatialité de la langue, entre espace physique et espace de signation. En premier lieu, l'espace du signeur peut se concevoir comme suit :

« [une] portion d'espace que peuvent couvrir les mains à partir de mouvements des bras et du haut du corps. Plus précisément, il s'agit d'une sorte de demie sphère, devant le signeur le comprenant. » (Risler 2002 : 1)

Cet espace désigne l'espace physique, l'espace du geste qui se réalise selon des configurations, comme nous l'avons montré dans la partie précédente. Ainsi, les conseils donnés aux étudiants ILS sur l'adaptation au rythme de l'orateur, la dimension du mouvement (signer plus grand ou plus petit), descendre les épaules pour éviter les crispations se mettront en place en ce qui concerne l'espace physique. Risler (2013) introduit le concept de « trace » laissée par le mouvement du geste, trace qui donne naissance à un autre espace, l'espace de signation, là où s'articulent des représentations abstraites. Dès lors, cet espace est linguistique : « c'est un espace de représentations langagières signées, non plus autocentré, mais dont l'origine peut varier en fonction de la nature de ce qui est représenté » (Risler 2002 : 2). C'est dans l'espace de signation qu'une analyse linguistique de la LSF peut s'effectuer, c'est dans celui-ci que le signe linguistique se déploie. L'espace physique est celui du geste, de l'articulation des paramètres de la langue et du rapport imagé entre le référent et sa dénomination (la trompe et son mouvement pour [ELEPHANT]). Son étude est possible selon ces deux aspects, les conclusions sur son fonctionnement seront vraisemblablement différentes.

Tout au long du chapitre deux, notre analyse s'est tournée vers un point de vue linguistique à la lumière des études faisant état d'une pensée visuelle en langue des signes. Il ressort en conclusion de ce chapitre que la pensée visuelle se définit dans son rapport étroit voire essentiel avec l'iconicité et les structures de transferts. Nous pouvons nous poser la question de l'apprentissage de cette iconicité. Certes elle est visuelle mais tout ce qui est visuel n'est pas universel pour autant. Il ne suffit pas de voir un objet pour arriver à le décrire spatialement. Il ne suffit pas de regarder des personnages sur un écran, dans une BD, pour réussir à les incarner parfaitement. D'autant plus qu'il semble difficile d'envisager la possibilité de ne pas être visuel puisque la LSF est de toute évidence visuelle. Le conseil annonce d'ores et déjà un comparatif. Comment être plus visuel, plus iconique ? Plus visuel par rapport à quoi ? De ce fait, l'iconicité, envisagée au niveau supralangagier, permettra de comprendre les degrés d'intensité de ce mode visuel pour les réinvestir dans la traduction. Nous pourrions imaginer que cette approche puisse avoir un impact sur la didactique de l'interprétation, ainsi les étudiants auraient la possibilité de comprendre en quoi il faut être plus « visuel ».

Cependant, l'analyse proposée par Guitteny (2004 et 2006) sur la schématisation³³ ne semble pas avoir trait à une analyse des composants linguistiques mais plutôt être un outil pédagogique pour faciliter l'apprentissage. Les méthodes d'apprentissage de la langue et les capacités d'expression et de communication ne se recoupent pas, bien qu'elles soient liées. L'étude linguistique que nous avons présentée ici s'intéresse au séquençage des unités de la langue comme construction abstraite et renvoie donc l'iconicité et la spatialité à des contraintes émergeant de la modalité visio-gestuelle. Ce chapitre a donc mis en évidence la différence notable entre « dire » et « représenter ». Vouloir représenter un éléphant n'est pas la même chose que de dire quelque chose à propos de cet éléphant.

Nous ne nions pas la place de l'iconicité à l'œuvre en langue des signes car elle est le matériau sémantique sur lequel elle se fonde. Cependant, il est problématique de conclure que les Sourds ont un mode de pensée visuelle parce qu'ils utilisent l'iconicité. En effet, si des interactions existent entre pensée et langage, jusqu'à quel point peut-on déduire, grâce à l'analyse linguistique de la langue, un mode de pensée opérant dans une communauté donnée ? L'affirmation de cette pensée ne provient-elle pas du fait que la LSF est visuelle et que, par conséquent, sa pensée le sera également ? Cuxac (2007) répond à cette question en s'appuyant sur la thèse d'Arnheim (1969) selon laquelle tous les percepts sont des concepts. Nous réinterrogerons cette idée au cours du chapitre trois. Marschark et al. (2016 : 15)³⁴ argumente en faveur de cette confusion entre capacités visuelles « supérieures » et capacités linguistiques :

[...] there is no evidence for a visual memory advantage among deaf individuals, and several studies have indicated that deaf individuals' apparent superiority in spatial processing frequently is confounded with sign language ability. »

L'approche de Cuxac (1993 ; 2007) et Delaporte (2002) sur la remotivation des signes lexicaux et les transferts est envisagée dans notre étude uniquement comme des procédés stylistiques de jeu avec et sur la langue. Cela est bien évidemment possible comme cela est démontré par les deux citations suivantes :

« Le signe ETRE CULTIVE, ETRE INTELLIGENT, se fait au moyen de la main en croissant, suggérant la notion d'épaisseur devant le front. L'iconicité de ce signe ouvre la voie à d'innombrables plaisanteries : Tel un pneu, on peut le gonfler, mais attention: il peut se dégonfler, il peut être tellement lourd qu'il fait pencher la tête vers l'avant, il peut même exploser ... » (Delaporte 2002 : 332).

« [...] c'est cette force d'évocation que peuvent prendre les signifiants gestuels dans les mains des

33 Dans l'élaboration d'un schéma sur le cheminement d'un discours, nous pouvons localiser des entités, symboliser leur relation pour ensuite reprendre ces mêmes emplacements dans l'espace de signation. (Guitteny 2006)

34 En s'appuyant sur López-Crespo et al. (2012), Marschark et al. (2015) et Mayberry (2002).

locuteurs sourds qui montrent un don particulier pour jouer avec tous les paramètres de formation des signes – leur mouvement, leur emplacement par rapport au corps et la configuration de la ou des mains –, afin de rendre ces derniers les plus parlants possible en les façonnant de telle sorte qu'ils deviennent comme une image de leur référent, image d'autant plus claire que celui-ci est connu. » (Bouvet 1997 : 95).

Ainsi, en revenant à la définition que nous avons élaborée de la pensée comme faculté de construire des représentations pour conceptualiser le monde, nous envisageons l'étude de la langue des signes dans un domaine plus large : produit par le corps, les mains ou bien en émettant un son, le signe est toujours le résultat d'une abstraction étant donné qu'il est porteur d'un concept (Bouvet 1997). Il n'y a pas lieu donc d'assimiler ce qui est perçu en langue des signes à une stricte réalité. Lorsque nous voyons le signe [ELEPHANT] en LSF, nous ne faisons pas exactement appel aux mêmes mécanismes de pensée que lorsque nous voyons « réellement » c'est-à-dire en présence, un éléphant. La forte ressemblance entre les deux a conduit à la conclusion d'une pensée visuelle. Cependant, il semblerait que cette conclusion soit le fruit d'une confusion entre la modalité et ce que la langue construit.

La langue des signes est indubitablement une langue. S'il est possible d'admettre que par le langage, les mots incarnent et suscitent certaines représentations dans l'esprit de celui qui les voit/entend, il semble difficile d'admettre qu'une communication, d'un point de vue linguistique, passe par une combinaison d'images et de dessins. Il serait donc pertinent de voir si des études ont été menées sur la pensée des Sourds (*pensée* ici entrevue comme langage intérieur). Ainsi, nous admettons à la lumière des travaux de Marschark et al. (2016) que le terme *verbal* a été compris à tort comme le synonyme de *émis par la voix*, et non pas comme le fait d'utiliser les composants de la langue qu'elle soit vocale ou signée. Nous pouvons alors concevoir le nouveau paradigme suivant concernant la langue des signes représenté dans le schéma ci-dessous. Ce schéma donne une vision imagée et synthétique qui permet de conclure ce deuxième chapitre.

